



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 85/82 86 – Fax : 01 48 51 62 50  
E-mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) – Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Montreuil, le 4 février 2011

Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET,  
Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des  
Transports et du Logement,  
Hôtel de Roquelaure  
246, Boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

Madame la Ministre,

Nous avons pris connaissance de la mise en oeuvre de la filiale commune entre l'IFSTTAR et EGIS, nommée LCPC-experts. Vous trouverez en pièce jointe, le document présenté le 31 janvier par le Directeur Général du LCPC-experts avec nos commentaires.

Nous tenons à dénoncer l'attitude de l'IFSTTAR, et particulièrement de sa directrice générale, qui met tout en oeuvre pour démanteler l'activité d'expertise existant dans les laboratoires des CETE et transférer cette activité vers un secteur échappant au contrôle de l'Etat. Nous vous rappelons que le réseau des CETE-Laboratoires Régionaux des Ponts et Chaussées est constitué de près de 3 000 agents, dont beaucoup sont considérés comme des spécialistes, voire des experts de niveau international.

Il est de fait que lors de la création de l'IFSTTAR, la préfiguratrice a combattu le front uni des syndicats qui réclamait la sécurisation des liens naturels entre les laboratoires régionaux et le laboratoire central des ponts et chaussées. Sur ce point, nous vous renvoyons au compte rendu du CTPM du 7 octobre 2010. Nous constatons parallèlement une externalisation de l'activité d'expertise assurée pour partie par des agents des laboratoires régionaux.

De plus, suite à la décision dissimulée par feu le LCPC de création du LCPC-Experts, sa mise en oeuvre se déroule maintenant en dehors de tout contrôle démocratique, notamment de la représentation des agents. Effectivement, en attente d'élections des représentants du personnel, les Conseils d'Administration et Scientifique se tiennent actuellement et durant toute la période transitoire sans représentants du personnel pouvant s'exprimer (avec voix délibérative). En outre, le comité inter-LPC ne nous semble pas avoir eu connaissance de l'instauration de LCPC-Experts, et a fortiori n'a pu émettre d'avis quant à l'impact sur les LPC et sur les missions exercées par les agents.

Au travers de cette lettre, nous souhaitons attirer votre attention sur les conséquences de la naissance d'une filiale regroupant l'IFSTTAR et EGIS. D'une part, ce sont l'indépendance et la neutralité de l'Etat qui sont en jeu, et en l'espèce les récentes affaires, telle que celle du Médiateur, démontrent combien cette indépendance et cette neutralité sont essentielles. D'autre part, l'Etat apporte un soutien essentiel aux collectivités territoriales, afin d'éviter toutes dérives conduisant à des dépenses inutiles pour l'ensemble de la nation. Or,

en ces temps de contrainte budgétaire de tous les acteurs publics, nous pensons qu'il est inutile de provoquer une augmentation globale des dépenses publiques. Car, soyez assurée que l'objectif d'EGIS, comme toute entreprise privée, même rattachée à la Caisse des Dépôts et Consignations, est de pérenniser l'existence et la rentabilité de son secteur d'activité. Ainsi, la maîtrise par les acteurs du BTP de l'ensemble du processus de création, de réalisation, de contrôle et maintenant d'expertise conduira indiscutablement à une sur-qualité coûteuse et inutile pour les citoyens, le but étant de générer en permanence de l'activité et non d'assurer le développement durable. En l'espèce, le cas de la gestion de l'eau en France principalement par deux groupes privés fait référence et motive la puissance publique à régir directement ce secteur. A contrario, la sous-qualité est tout aussi préjudiciable puisqu'elle oblige à entreprendre des réparations très coûteuses. L'exemple de la dégradation des chaussées par manque d'entretien est marquant.

Nous vous faisons part de notre étonnement. Le Ministère finance en partie les activités de recherche de l'ex-LCPC et dispose de services compétents pour valoriser cette recherche en expertise et en ingénierie. Pourquoi ne pas avoir re-formalisé ce partenariat ? Considérez vous les CETE-Laboratoires des Ponts et Chaussées comme des services amenés à disparaître ?

Nous ajoutons que la création de cette filiale détourne de fait le statut d'EPST de l'IFSTTAR, puisque LCPC-Experts est fondé sur un statut de SAS (société par actions simplifiée), encore plus proche d'une structure privée qu'un EPIC. Qui plus est, la Représentation Nationale, a-t-elle seulement connaissance au travers des budgets votés pour notre ministère de ce contournement juridique, des conséquences de cette privatisation larvée de ce service public d'expertise et du détournement des flux financiers engendré pour alimenter EGIS au travers de sa filiale ?

Par conséquent, nous vous demandons, en tant que ministre de co-tutelle de l'IFSTTAR, de prendre la décision politique d'arrêter ce processus d'externalisation, dans le souci du principe de précaution qui veut que l'Etat soit en mesure de conserver en toute indépendance et neutralité sa capacité d'arbitrage au meilleur coût. Nous exigeons d'autant plus cette décision que les compétences existent encore au sein des laboratoires régionaux et que son absence provoquerait une hémorragie de celles-ci, ce qui dans un contexte de dégradation des infrastructures et de diminution des budgets d'entretien serait néfaste au service public et à l'image du Ministère.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Secrétaire Général de l'USSER,



Philippe Garcia

Copie : Mme. la Directrice du Cabinet du MEDDTL,  
M. le Secrétaire Général du MEDDTL,  
Mme la Commissaire Générale au Développement Durable,  
Mme la Directrice de la Recherche et de l'Innovation,  
Mme la Directrice de l'IFSTTAR.